

## ANNEXE 9

### BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPECIAUX

L'information fournie au Parlement devra s'inscrire dans le prolongement de celle fournie dans les annexes explicatives et les projets annuels de performance (PAP) du PLF 2023. **Les dates applicables sont les mêmes que celles pour les RAP du budget général.**

1. S'agissant des budgets annexes et des comptes spéciaux dotés de crédits :

Tous les programmes feront l'objet d'un rapport annuel de performances (RAP) dont la structure, pour les parties « crédits », « justification au premier euro » et « performance », sera identique à celle des RAP des programmes du budget général, telle que détaillée dans les annexes jointes à la présente circulaire.

Compte tenu de la nature particulière des budgets annexes et comptes spéciaux – qui affectent une recette donnée à une dépense spécifique – les annexes explicatives au projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année comprendront un volet relatif aux recettes exécutées. Il convient de noter que les commissions des finances des deux assemblées ont exprimé des attentes fortes en matière de « JPE » des recettes exécutées, en particulier sur les comptes spéciaux.

Pour les comptes spéciaux dotés de crédits, la présentation stratégique du compte figure dans tous les comptes et doit faire l'objet d'un soin attentif, la partie « Équilibre du compte », quant à elle, permet une analyse des écarts entre le solde prévu et le solde réalisé. **Par ailleurs, le solde cumulé du compte depuis sa création est retracé dans cette partie et doit être explicitée.**

**La saisie de l'ensemble des textes s'effectuera dans l'application TANGO**, les informations saisies doivent être mises à la disposition de la direction du budget **suivant le même calendrier que pour le budget général.**

2. S'agissant des comptes spéciaux non dotés de crédits (comptes de commerce et comptes d'opérations monétaires) :

Une information sur les recettes et dépenses opérées sera fournie, sous un format comparable à celui retenu pour la présentation des recettes et dépenses de ces comptes en PLF 2023 (et donc avec la production d'un rapport annuel de performances agrégeant les différents comptes).

**La saisie de l'ensemble des textes s'effectue dans l'application TANGO**, la mise à disposition du lot de chacun de ces comptes intervenant **suivant le même calendrier que pour le budget général et les comptes spéciaux dotés de crédits.**